

Synthèse du séminaire de présentation des systèmes coopératifs au Vietnam et dans le monde à Viet Tri- Phú Thọ le 05/12/2008

Le séminaire a réuni 19 personnes de l'Alliance des coopératives de Phu Tho, Agence des coopératives du Département de l'Agriculture (DARD), représentant du service des affaires étrangères de la province, coopératives de services partenaires du projet-Hadeva et Corudes-, présidents de coopératives de la province (Agricole, artisanat), cadres du projet Aid-Coop.

Les cadres du projet ont présenté leurs études et animé le débat au cours de cette matinée de séminaire.

Méthodologie :

- diffusion en préalable du document de capitalisation complet à l'Alliance des coopératives de Phu Tho et à la cellule opérationnelle du projet pour la Province de Phu Tho.
- distribution des PWP des présentations au programme en vietnamien en introduction du séminaire
- volonté de confronter la législation VN avec la réalité, de faire participer le public
- volonté d'ouvrir le débat à l'international

Les thèmes qui ont fait débat :

1) Les coopératives au Vietnam

-Importance de la dimension sociale dans la définition des coopératives au VN
-distribution des bénéfices : Ex. 1 de la coopérative agricole où le partage des bénéfices se fait en fonction de la surface agricole de chaque coopérateur. Ex 2 : coopérative de textile : en fonction de l'apport et des revenus générés par chaque coopérateur

-Politiques d'appui difficilement applicables à Phu Tho, qui y a accès ?

- accès à la banque des politiques sociales : les formalités sont compliquées et longues, les coopératives en sont exclues
- accès aux fonds limité :
 - o fonds d'appui à l'investissement réservé aux grands projets, formalités complexes,
 - o fonds national de promotion de l'emploi : petits crédits en réalité par province et nécessité de partager entre les 13 districts
- avantages fiscaux : appliqué mais difficulté pour les coopératives de faire leur comptabilité selon les règles
- formation : ça dépend du budget disponible et pas des besoins
- innovation technologique : pas de budget à Phu Tho

Il apparaît clairement que la majorité des fonds nécessaires au développement des coopératives provient du niveau central sur demande des provinces. C'est le niveau central qui fait les choix d'attribution de ces fonds. Une demande a été réalisée par le directeur de l'Alliance des Coopératives de Phu Tho pour mobiliser des fonds au niveau de la Province. La demande est en cours de traitement.

Echanges riches, témoignages pour illustrer la loi et confrontation de la réalité avec la théorie.

2) Les coopératives en France

- Comment sont organisées et financées les formations ? Formations générales ou par secteur d'activité ? Par qui les formations sont-elles dispensées ?

- explication de la structuration des coopératives par secteur et par niveau (local, régional, national), des moyens importants des coopératives, des ressources internes ou appel à des experts extérieurs ;

- précision sur le mouvement très ancien des coopératives en France et leur évolution pour expliquer la complexité du système juridique et de la structuration des coopératives

- Qui écrit les lois ? les ministères ?

- explication du rôle important des fédérations de coopératives, de leurs connaissances juridiques, présence de juristes, consultation des coopératives par le gouvernement, dialogue institutionnel important du secteur coopératif très développé ;

- Questionnements sur les coopératives agricoles en France : à quelle échelle sont-elles organisées ? Combien y a-t-il de coopératives agricoles ? Combien de coopérateurs ?

- explication des différentes tailles d'exploitation, des types d'exploitations rassemblées en coopérative

- Comparaison du développement des SCIC qui est une réponse à l'évolution de la société française et au développement des services- à la personne notamment- que le VN pourrait connaître d'ici quelques années

- Présentation du statut coopératif européen qui a aussi intéressé le public

Intérêt marqué par le public de comprendre le fonctionnement des coopératives en France et de le comparer au Vietnam. La notion du dialogue entre coopérateurs et pouvoirs publics avec propositions des premiers pour permettre l'évolution du cadre légal est fort appréciée. Au Vn la dynamique est inverse ce qui limite la portée des nouvelles lois et décrets ainsi que les politiques d'appui.